

PRENDRE CONSCIENCE DES RISQUES PROFESSIONNELS



Très souvent les entreprises de moins de 50 salariés n'ont pas de personnel dédié à la prévention des risques professionnels. Ce qui peut les amener à ignorer la réalité des dangers de leur activité ou, inversement à penser les maîtriser.

SOURCE INRS

En France 97% des entreprises emploient moins de 50 salariés, et selon la caisse nationale d'assurance maladie, ces entreprises représentent 38,6% des accidents du travail.

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, un Comité Social et Economique, (CSE) doit être mis en place dans les entreprises d'au moins 11 salariés. En dessous de ce seuil, un chargé de prévention doit être désigné.

Toutefois ces petites entreprises n'ont souvent pas les ressources nécessaires, pour mettre en place une organisation dédiées à la santé et la sécurité au travail. Ressources autant humaines que temporelles, notamment dû à leur fonctionnement focalisé sur l'activité quotidienne qui est bien souvent une question de survie, la pandémie de la COVID-19 nous le rappelle cruellement. Les petites entreprises considèrent le risque comme inhérent à la pratique de leur métier donc inévitable, certains estiment que leur activité n'expose à aucun risque particulier. Pourtant les chiffres sont là pour rappeler que le risque zéro n'existe pas (Voir lettre d'information de Mars 2021). Une solution peut consister à faire appel à un Intervenant en prévention des risques professionnels, (IPRP).

Nouvelle proposition de loi pour renforcer la prévention en santé au travail

La proposition de loi transpose l'accord national interprofessionnel (ANI) conclu le 10 décembre 2020 par les partenaires sociaux en vue de réformer la santé au travail. Elle contient également des mesures afin de décloisonner la santé publique et la santé au travail.

Le 17 février 2021, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, avec modifications, la proposition de loi déposée le 23 décembre 2020. C'est la première fois qu'un accord national interprofessionnel (ANI) est transposé par un texte présenté par des parlementaires. Les autres ANI ont toujours été transposés par des projets de loi.

La proposition de loi renforce la prévention au sein des entreprises et décloisonne la santé publique et la santé au travail. Le contenu du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est renforcé. Une conservation successive du document est prévue pour assurer la traçabilité collective des expositions.

La crise sanitaire à laquelle nous faisons face a bouleverser au quotidien les entreprises et les salariés, tant dans l'organisation des entreprises que dans les relations entre collègues et dans la vie personnelle.

Ce serait une erreur de différencier vie personnelle et vie au travail. S'il doit y avoir une frontière entre ces deux mondes afin de se préserver, il faut bien constater qu'un lien subsiste.

Etre bien au travail permet d'être bien dans la vie personnelle et être bien dans la vie privée nous permet d'être bien dans notre travail.

Du fait de la pandémie de COVID-19, cette situation est fragile et peut avoir des répercussions sur votre santé physique et mentale.

Mal être, stress, anxiété, isolement social, stress post-traumatique,...

Des solutions existent.

Thérapie intégrative.

Techniques d'optimisation du potentiel.

Sophrologie.
Hypnose.

Séances pour particuliers et entreprises

LA PREVENTION

Si vous souhaitez participer ou aborder un sujet particulier dans la prochaine lettre d'information.

contact@bienvivre-rhone-alpes.com

La COVID-19, fait partie intégrante des risques psychosociaux, et doit apparaître dans le DUER. Si vous constatez chez vos salariés ou vous-même un changement dans le comportement, (Addictions, stress, anxiété, mal être, isolement,...) agissez !!!



Nous vous proposons de nous mettre à votre service, pour vous aider à gérer la prévention des risques professionnels dans votre entreprise.

Pour de plus ample renseignements :

« Bien Vivre » Patrick Almanza
06 46 80 63 86

contact@bienvivre-rhone-alpes.com

Intervenant en prévention des risques professionnels
Enregistré à la DIRECCTE N° 3133449